Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 29 Janvier 1908. — No. 12

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) ...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

UN LIVRE-EVENEMENT

La Catholic Fortnightly Review, de St-Louis (Etats-Unis) dans son numéro du 15 janvier dernier, annonce la très prochaine publication d'un livre capital—œuvre d'un "scholar" éminent, autorisé et fortement documenté—sur la *Maçonnerie Américaine*.

En présence des événements de France—sous le régime de la domination maçonnique— cet ouvrage sera d'une haute actualité et aura un salutaire retentissement en Canada comme aux Etats Unis.

La revue américaine, ajoute que cet ouvrage démontrera d'une façon péremptoire, que la Maçonnerie américaine est essentiellement identique à la Maçonnerie européenne et que par conséquent elle tombe sous le coup des condamnations prononcées par les Souverains Pontifes depuis Clément XII (1738) Il ne peut plus y avoir de doutes aujourd'hui sur les points suivants:

"1o Qu'un catholique américain ne peut pas être franc-maçon sans renier sa Foi religieuse et encourir l'excommunication ;

"2o Que la condamnation prononcée contre la Maçonnerie, en général, est richement méritée par la forme spécifique de celle que nous avons en Amérique ;

"3o Que c'est un devoir sacré, incombant à tout catholique non seulement d'éviter absolument d'entrer dans les Loges mais aussi d'en combattre l'influence néfaste quand et partout où il le peut."

* * *

L'ouvrage paraîtra sous le titre "*Studies on American Masonry*" (Etudes sur la Maçonnerie américaine, St-Louis, Herder, éditeur)

Nous souhaitons que ce livre capital soit traduit en français afin de pénétrer partout en Canada.

FIAT LUX.

A l'Alliance Nationale

A la dernière séance de l'Alliance Nationale Cercle Langevin No. 153 il fut proposé par M. Ernest Lévêque, Sec.-Fin., seconde par M. David Senez, Com.-Ordonnateur, qu'un vote de condoléances soit adopté à l'occasion de la perte douloureuse que vient d'éprouver un de nos confrères, M. David Brisson de Whitemouth par la mort de son fils Pierre.

A. L. AUGER.
Sec.-Arch.

Résultat des élections des officiers de l'Alliance Nationale pour 1908.

Président, M. H. Béliveau, réélu.

Vice-Président, l'Hon. Juge Prud'homme, réélu.

Trésorier, M. Nap. Bétournay, réélu.

Sec.-Archiviste, M. A. L. Auger, réélu.

Sec.-Financier, M. J. E. Levêque, réélu.

Medecin-Examinateur, M. le Dr G. Dubuc, réélu.

Com.-Ordonnateur, M. David Senez, réélu.

Introducteur, M. Z. Ouellette. réélu.

Nos Affaires Municipales

Séance du 20 janvier:

Sont présents, Son Honneur le Maire au Fauteuil et les conseillers Howden, Bailey, Collin, Gauvin, Pelletier, Jean et Marion.

Les différentes communications sont lues.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Marion que le Surintendant des Travaux Publics soit autorisé de vendre le vieux fer que la Ville a sur le terrain de l'aqueduc soit 2775 lbs à $16,50 la tonne à MM. Paterson Bros. Agréé.

Moved by councillor Howden seconded by councillor Bailey that the Chief of Police be instructed to notify farmers and others selling loads of hay and farm produce on Tache avenue, Norwood, that teams must not stand on said street for more than a few minutes, but that in absence of a regular hay market they may place their loads on Goulet street, East of Tache. Agréé

Moved by councillor Howden, seconded by councillor Bailey that the Mayor, councillor Marion, the mover and seconder be appointed a special, committee to interview the Winnipeg Electric Railway Company to obtain a better street car service, with instruction to the Secretary-Treasurer to arrange for the aforesaid interview and advise the commitee. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marion que l'estimé de V. W. Horwood soit filé et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de signer un contrat entre la Ville et messieurs Tuck et Senez pour tout l'ouvrage de plâtrage nécessaire à la construction de la station de Feu No 1, conformément aux spécifications et plans préparés par l'architecte Horwood; le plâtrage devra être de trois couches sur les lattes et le prix pour le total de l'ouvrage ne devant pas depasser $532, payable lorsque la Ville aura vendu ses débentures. Agréé.

Les communications et comptes dont le Conseil n'a pas disposé sont référés aux Comités dont ils relèvent.

Et la séance est levée.

Les Finances Francaises

Paris 20— On a puplié aujourd'hui un interview au cours de laquelle M. Caillaux, ministre des finances contastant la situation financière de la France avec celle des autres pays attire l'attention sur l'énorme actif dont dipsosent le gouvernement et les communes pour faire face à leurs obligations.

D'ici quarante ans, dit le ministre, cet actif sera augmenté par le retour aux autorités locales de concessions de grande valeur telles que l'éclairage etc., et entre 1950 et 1960 tous les chemins de fer deviendront la propriété de la nation."

Le ministre dit que le système de pension de retraite pour les ouvriers qui coûtera $20,000,000 et auquel les ouvriers et les patrous devront contribuer, ne peut être réalisé d'ici quelques années.

L'Allemagne et le Maroc

Paris, 21—La nouvelle qu'une flotte allemande fera une croisière dans la Méditerannée le printemps prochain cause un certain malaise dans les cercles officiels, où on croit que la présence de ces navires de guerre signifie peut-être "une nouvelle immixtion de l'Allemagne dans les affaires du Maroc.

Le Proces du General Stoessel

Saint-Pétersbourg, 18—Le procès du général Stoessel devant une cour martiale, sous l'accusation d'avoir livré Port Arthur aux Japonais, tire à sa fin, et le verdict est attendu au commencement de la semaine prochaine. On croit généralement que le général ne sera pas acquitté, et le député Syrtltnoff, son avocat, a donné à entendre aujourd'hui du'il n'a aucun espoir d'un acquittement sur l'accusation générale d'avoir livré la forteresse, mais il espère que son client ne sera pas tenu responsable de l'évacuatio de plusieurs des positions russes de moindre importance aussi bien que sur celle d'avoir remplacé le général Smirnofl dans le commandement de la place.

LE MANITOBA

MERCREDI LE 29 JANVIER 1908.

L'Instruction Obligatoire A la Legislature

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JOSEPH BERNIER, DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE, LE 15 JANVIER 1908

Nous commençons aujourd'hui la publication du discours prononcé par M. Joseph Bernier à la Législature, contre le principe de l'Instruction Obligatoire. Nous publions ce discours à la demande d'un grand nombre de personnes et parceque les catholiques de cette province doivent connaitre le terrain sur lequel leurs représentants se placent quand on en vient à la question scolaire.

Il est bon ici, croyons-nous, de donner le démenti le plus formel au *Free Press*, qui voit dans le discours de M. Bernier un document préparé ou inspiré au palais archiépiscopal de Saint-Boniface. Partant de cette affirmation toute gratuite, le *Free Press* essaie de soulever le fanatisme protestant contre Mgr Langevin On ne saurait imaginer rien d'aussi petit de la part d'un grand journal. Elever le préjugé sectaire sur un mensonge, quel noble rôle !

M. Joseph Bernier a pris, seul, l'initiative de son intervention à la Législature et son discours est un travail exclusivement personnel, dont il doit par conséquent porter seul la responsabilité. Si le *Free Press* est sincère, il cessera maintenant ses attaques contre Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Quant au discours lui-même, il est certainement le fruit d'une éducation toute différente de celle des rédacteurs du *Free Press*; et même en face de l'opinion de ces messieurs, nous persistons à croire que le député de Saint-Boniface a fait une bonne action quand il s'est levé pour combattre la résolution Ross :

MONSIEUR L'ORATEUR,

En me levant à ce moment pour continuer le débat sur la motion de l'honorable député de Springfield, je désire d'abord dire bien clairement que je me rends parfaitement compte de la gravité de la situation.

Je désire aussi exprimer ma conviction que le proposeur de la résolution ne l'a pas étudiée à fond ; qu'il n'en a pas compris toute la portée, et qu'il n'a pas saisi après mure réflexion les suites sérieuses qui résulteraient de son adoption par cette Chambre; autrement il ne l'aurait pas présentée.

GUERROYEURS POLITIQUES

Si l'honorable député et ses amis ont préparé cette résolution après une réflexion et une étude attentives ; s'ils la présentent à cette Chambre avec le désir sincère de la voir adopter, et non pas seulement comme des guerroyeurs politiques désireux d'embarrasser le gouvernement ; s'ils sont réellement convaincus que cette résolution est juste et équitable pour tous les habitants de cette province ; s'ils croient qu'elle est en harmonie avec la constitution du pays ; s'ils pensent qu'elle est favorable aux meilleurs intérêts de la paix et des bonnes relations qui doivent exister entre toutes les classes de notre société ; s'ils jugent que c'est un acte d'hommes d'Etat supérieurs, je soumets qu'ils se trompent souverainement ; qu'ils ne connaissent pas nos lois constitutionnelles; et je me permettrai de douter de leur compétence et leur sincérité, par conséquent, aussi de leurs qualifications pour former l'opinion du peuple.

Ces messieurs ont une bien triste idée du droit et de la justice, du *Fair play* britannique ; et ils ont peu de respect pour la constitution sous laquelle nous vivons.

GRAVES RESPONSABILITES

Monsieur l'Orateur, un mot sur les graves responsabilités qui pèsent sur nos épaules comme représentants du peuple ; qu'on me permette de rappeler à mes confrères la dignité de nos fonctions. Entre une population de près de quatre cent mille nous avons été choisis comme les quarante-un élus, chargés de préparer ou corriger les lois dont la mise en force assurera le bien être du peuple et la prospérité de la province.

C'est à nous surtout qu'incombe le devoir de donner l'exemple de la justice, du *Fair play* et du vrai respect des lois.

Le devoir de chaque homme dans cette Chambre est de travailler ardemment pour le bien du pays, et non pas seulement pour favoriser les intérêts d'un parti, que ce parti soit conservateur ou libéral.

Aucune loi ne devrait être passée qui soit de nature à lèser les droits d'une partie de notre population.

Aucune résolution ne devrait être adoptée ; ici je dirai plus, aucune résolution ne devrait être soumise, si elle est de nature à léser les droits des autres et si elle doit allumer le feu de la discorde parmi des citoyens destinés à vivre et à travailler ensemble pour le bien commun de leur patrie commune.

La résolution qui est actuellement devant la Chambre est injuste, fausse dans ses avancés, préjudiciable à la paix, à la prospérité et au développement de la province.

Elle n'a pas été, elle ne peut avoir été préparée et présentée dans le seul but de promouvoir les intérêts de la grande et noble cause de l'éducation ; c'est plutôt l'expression de la partisannerie politique, sans autre désir, autant que je puisse voir, que d'ennuyer le gouvernement et de soulever dans ce pays les passions de race et de religion. Comme si nous n'avions pas déjà trop souffert de ces dissensions cruelles !

LES LIBERAUX ALLUMENT LE FEU

Monsieur l'Orateur, il ne m'est pas nécessaire de relater ici l'histoire des vingt dernières années —Pour tout homme au courant des événements qui se sont succédé dans l'Ouest du Canada depuis un quart de siècle, il est un fait clair et indiscutable, c'est que chaque fois que les conservateurs ont été au pouvoir pendant un certain nombre d'années et qu'ils ont su administrer les affaires de l'Etat de telle sorte qu'aucune faute grave ne pouvait leur être reprochée qu'aucune accusation ne pouvait être portée contre eux dans l'exécution de leur programme; chaque fois que les conservateurs, dis-je, ont pu gagner l'estime, la confiance et le respect de l'électorat, nos amis libéraux ont cru nécessaire d'allumer les feux de la guerre de race et de soulever les passions populaires, à un tel point que pendant un certain temps le préjugé a repris le dessus et a soulevé le flot du fanatisme, sur lequel nos adversaires comptent avant tout pour arriver au pouvoir.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne prendrai pas le temps de cette Chambre à relater l'histoire politique du Manitoba depuis 1889 à 1890.

L'ancien gouvernement Greenway était à la veille d'être balayé du pouvoir par la vague puissante de l'indignation populaire soulevée par de ruineuses transactions financières et une mauvaise administration des chemins de fer ; quand soudain on détourna l'opinion publique par les passions religieuses et les haines de race.

Pendant dix ans nos adversaires ont réussi à tromper l'électorat, et avec le cri de guerre de la question scolaire ils ont pu conserver la forteresse du gouvernement.

Nous avons vu le jour cependant où les passions se sont calmées ; une brillante lumière a été projetée autour et par dessus les remparts ; la mauvaise administration libérale est apparue subitement dans toute sa réalité ; M. Greenway et ses amis ont été chassés de la forteresse, avec le fouet, déshonorés, écrasés par le mépris public.

NOUVELLE BOMBE DES LIBÉRAUX

MONSIEUR L'ORATEUR,

Nous allons voir aujourd'hui les liberaux suivre la même ligne d'action, et se servir des mêmes moyens trompeurs et des mêmes appels aux passions.

Cette résolution sur l'instruction obligatoire est la première bombe lancée au gouvernement par le camp libéral. Les plans ont été combinés depuis plusieurs années ; le père de cette résolution a toujours été d'une activité particulière pour amener dans cette voie la commission scolaire de Winnipeg.

Et quand, l'autre jour, j'ai entendu cet honorable monsieur, commencer son discours en expliquant qu'il n'y avait dans ce mouvement aucune tentative d'agitation, il m'est aussitôt venu à la pensée que ses paroles n'étaient pas l'expression exacte de ses sentiments ; et je ne puis m'empêcher de dire immédiatement qu'il aurait été plus loyal de la part de mon ami de prendre tout de suite une position franche et bien tranchée ; de parler ouvertement et bravement et de ne pas prétendre souffler un doux zéphir, quand il allait plutôt déchainer la tempête.

Sans doute, comme il l'a laissé entendre, il n'est pas un homme à convictions bien arrêtées; il n'est pas bien sûr, s'il est conservateur ou libéral, et il est fort possible qu'il ne sache pas même exactement s'il est pour ou contre l'instruction obligatoire.

C'est peut-être pour lui simplement question d'expédients ; tout dépend pour lui du parti qui est au pouvoir, et où il se trouve lui-même.

Le gouvernement Roblin ne peut être défait par l'emploi d'armes loyales ; sa politique ne peut être attaquée avec succès ; ce gouvernement remplit ses promesses ; son administration est progressive, il résout en maître toutes les grandes questions publiques, il a par conséquent la confiance de l'électorat.

Les libéraux ne voient aucun espoir d'arriver au pouvoir ; ils leur faut donc retourner à l'ancienne politique dans l'espérance que l'histoire va se répéter, ils vont accuser le gouvernement du crime d'être l'ami des catholiques. Tout comme si cette amitié était synonyme de déshonneur !

Et avec cri de guerre, ils feront l'assaut du camp, convaincu d'avance d'une victoire assurée.

Mais ce qui a réussi une fois ne réussira peut-être pas une seconde fois.

L'expérience a prêché de grandes leçons ; et je veux que mes honorables amis sachent bien que cette fois ils auront à combattre sans masques et sous leur vraies couleurs.

CALME JUGEMENT DU PEUPLE

Pour ma part, j'ai trop de confiance dans le jugement sain calme et équitable du peuple de ma province pour craindre l'avenir et pour hésiter à exprimer mes idées franchement et en toute liberté.

Mon premier devoir est d'établir clairement ma position.

Monsieur l'Orateur, je suis debout devant vous, devant cette Chambre et devant le pays en ma qualité et dignité de sujet britannique. Rien de plus, rien de moins.

Comme tel je réclame mes droits et je vous prie de croire que ces droits je vais les défendre avec toute la tenacité d'un soldat anglais.

Catholique et Canadien-français je suis par naissance—Loin de moi l'idée de nier ces titres—je me glorifie des deux.

Personnellement, je mépriserais l'Anglais qui ne serait pas fier de son nom—j'ai pour mon sang la même fierté que d'autres ont pour le leur—mais je dis qu'à part ces titres j'en ai d'autres sur lesquels seuls je veux m'appuyer.

Citoyen britannique par naissance, aussi franc et loyal que les autres, je réclame pour les victimes menacées aujourd'hui, la considération, le traitement, le *fair play* britannique accordés à la majorité de ce pays.

ESSENTIELLEMENT CANADIENS

Les Canadiens-français et les catholiques de cette Province ont de par la constitution, au Manitoba comme dans tout le Canada, des droits qui ne sauraient leur être enlevés.

Ils ne sont pas ici des nouveaux venus, le Canada est leur pays natal, ils sont essentiellement Canadiens, ils sont sujets britanniques par traités, non par conquête !

Quiconque se rend dans la vieille ville de Québec, peut y voir un monument élevé à la mémoire de deux grands généraux Wolfe et Montcalm, tous deux mourant en même temps pour leurs rois, l'un victorieux, l'autre défait, mais scellant de leur sang l'union du Canadien-anglais et du Canadien-français sous un même drapeau.

Des traités ont été signés ; ils doivent être respectés par tous, autrement il y aura guerre.

L'honorable proposeur de cette motion a exprimé son plaisir et son bonheur d'avoir entendu les enfants des nouveaux colons, chanter le "God save the King" et le "Maple Leaf for ever".

J'ai à répondre à mon honorable ami, que les Canadiens-français catholiques ont fait plus que chanter et prier pour le roi, ils ont combattu bravement et ils ont versé leur sang pour la couronne britannique ; et cela sans l'aide de l'instruction obligatoire. mais dans un temps où ils recevaient leur éducation dans leurs propres écoles catholiques.

Je ne demande pour eux aucunes louanges. Le Canadien-français ne faisait que remplir son devoir vis-à-vis sa patrie ; mais je demande le légitime respect de ses droits.

A partir du jour où nous sommes passés sous la couronne britannique, nous avons été loyaux à notre serment d'allégeance- et comme je l'ai dit déjà, le Canadien-français a répandu son sang plusieurs fois pour le drapeau britannique ; ce drapeau nous l'avons défendu glorieusement dans plusieurs batailles.

Le Canadien français a sauvé le Canada à l'Empire en 1775, aucun anglais ne peut le nier.

Il l'a fait de lui-même, sans y être forcé, à un moment où, sans lui, le Canada serait passé à des mains étrangères, et cela malgré les invitations les plus pressantes, les exhortations les plus chaleureuses d'un Lafayette, d'un Rochambault, qui mettaient devant ses yeux le vieux drapeau, symbole de l'honneur, teint de son sang et encore tout embaumé du pénétrant parfum de la patrie à peine perdue.

En 1812, trois cents héros canadiens-faançais arrêtaient la marche triomphale d'une armée américaine et sauvaient le Canada à l'Empire. Le Canadien est prêt à répéter les mêmes exploits, mais il ne permettra pas à un ignorant de piétiner sur ses droits en demandant l'adoption d'une résolution dont l'unique but est leur annihilation.

Je prétends que la résolution actuelle a ce caractère agressif contre nous.

Dans l'état actuel de la question scolaire, aucune loi d'éducation forcée ne peut être mise en vigueur dans cette province.

Que cette résolution soit dirigée contre les catholiques de cette Province il ne peut y avoir la-dessus aucun doute. La clause 3 invoquant le jugement du conseil privé en 1892 dans la cause de la ville de Winnipeg et Barrett le prouve clairement.

IGNORANTS DES LOIS

Je vous prouverai dans un instant que le monsieur qui a rédigé cette résolution, n'a aucune compétence dans cette question ; il est ignorant des lois relatives à l'éducation dans cette Province, et il ne comprend pas le sens et la portée des jugements rendus par le comité judiciaire du conseil privé, non plus que des ordres impériaux déterminant les droits et privilèges des catholiques du Manitoba.

Je vous prouverai aussi que son intention et son désir sont de tromper cette Chambre et l'électorat de ce pays.

La résolution s'appuie d'abord sur un exposé faux et incomplet des faits existants—et sa conclusion est nécessairement fausse.

Deux jugements ont été rendus par le Conseil privé.

L'un, basé sur les droits et privilèges acquis par les catholiques par la loi ou la pratique en vigueur au moment de l'Union ; l'autre, basé sur les droits et privilèges acquis par les catholiques par les lois postérieures à l'Union.

L'un ne contredit pas l'autre, et je dois dire ici qu'il me semble que les rédacteurs de cette résolution ont joué double jeu en citant un jugement et en ignorant complètement l'autre, surtout lorsqu'ils ont omis la partie la plus importante, cachant par le fait aux yeux du public, le vrai sens et la vraie portée de ces jugements.

Dans le cas de Barrett et la ville de Winnipeg, il est expressement statué que l'on ne peut *forcer* aucun enfant de suivre l'école publique.

ULTRA VIRES

Si aucun enfant ne peut être forcé de suivre l'école publique, il s'ensuit logiquement que toute loi comportant une clause compulsoire à cet effet est *ultra vires* et inconstitutionnelle.

Pour saisir ce point il n'est pas nécessaire d'être avocat, le bon sens suffit pour le comprendre ; l'honnêteté pure et simple enseigne aussi que si l'on invoque la force d'un jugement, il faut citer tous les points importants du jugement, ou n'en pas parler du tout

En 1890, c'était l'opinion de MM. J. D. Cameron, Clifford Sifton et Dalton McCarthy qu'une clause compulsoire rendait par elle-même la loi des écoles inconstitutionnelles. Je ne puis comprendre que l'opinion de ces messieurs puisse changer par le seul fait d'un changement de gouvernement.

Mais il y a plus, un autre jugement a été rendu et quiconque veut être loyal dans son argumentation doit le citer tout aussi bien que l'autre.

Il est malheureusement évident que nos adversaires ne le feront jamais.

Il est donc de mon devoir de remplir cette lacune.

Je regrette d'avoir à retenir l'attention de cette Chambre plus longtemps que je ne le croyais d'abord, mais la question est si importante et la décision qui doit être prise par cette Chambre si grave de conséquences pour la tranquillité de ce pays, que je crois de mon devoir, non seulement envers mes coreligionnaires et mes compatriotes mais envers tous mes concitoyens, de ne rien négliger pour prouver devant cette Chambre la fausseté, l'injustice et l'illégalité de cette résolution, de sorte que quelque puisse être dans la suite l'action que j'aurai à prendre comme représentant du peuple dans ce parlement, personne ne pourra dire que je n'ai pas parlé carrément, clairement, franchement, avec calme et sans préjugés dans la démonstration de la contradiction et du manque de patriotisme des parrains de cette résolution.

Rien ne touche plus profondément le cœur des parents que l'éducation de leurs enfants et la promulgation des lois touchant l'éducation a été la cause, non seulement ici, mais dans tous les pays, de luttes ardentes.

Aucun sujet ne devrait être abordé avec plus de respect pour les convictions honnêtes des différentes races et des différentes religions qui forment la nation.

Un protestant, né de parents protestants et instruit par eux a ses propres convictions; il en est de même des catholiques ; et les meilleurs citoyens dans les deux camps sont ceux qui savent respecter les opinions honnêtes des autres.

En soi l'éducation obligatoire peut-être bonne ; il est possible qu'elle soit le seul moyen de tourner au bien ceux qui sont naturellement enclins au vice.— Si nous n'avions qu'à considérer ces deniers, nous pourrions peut-être adopter l'éducation obligatoire car il est du devoir de l'état de former des citoyens intelligents, honnêtes et respectueux des lois.

Mais il ne faut pas oublier que la situation scolaire au Manitoba est exceptionnelle.

Les catholiques ont des droits qui ne peuvent leur être enlevés.

Le jugement du conseil privé, dans son interprétation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867 et de l'Acte du Manitoba 1890, au sujet des droits et privilèges acquis aux catholiques par les lois subséquentes à l'Union est clair et hors de toute discussion.

Ce jugement déclare que les droits des catholiques ont été lésés par les lois de 1890 ; il ordonne à l'Etat de faire disparaitre ces causes de récriminations et de rétablir les catholiques dans la pleine possession de leurs écoles ;—de plus ce jugement déclare qu'aucune personne, soit elle protestante ou catholique, ne peut être forcée d'envoyer ses enfants à l'école publique.

Pour être clair, je citerai les clauses de l'Acte du Manitoba et de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

(*A Suivre*)

SOIREES THEATRALE

Donnée au bénéfice des Orphelines, dans la salle du Collège de St-Boniface, mardi le 4 février 1908 par les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché.

—Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la séance qui sera donnée le 4 février prochain par les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché au profit de l'institution. Le programme en sera des plus intéressants. Plusieurs talents se présenteront pour la première fois devant le public de notre ville A part ce côté agréable des des choses, rappelons-nous aussi l'œuvre de charité à laquelle on nous demande de contribuer. Les dames patronnesses ont notre sincère admiration dans leur dévouement mais elles ont droit à mieux que cela: à notre co-opération active et efficace. Aider les religieuses à prendre soin des orphelins, voilà une charité qui s'adresse au coeur de tous. Nous félicitons les Dames Patronnesses et surtout leur présidente, Mde Lambert, du zèle qu'elles apportent à secourir l'Hospice Taché.

PROGRAMME

I OUVERTURE, SAN TOY, Syndey Jones
ORCHESTRE

II. FAIS CE QUE DOIS (Episode dramatique en 1 acte) François Coppée.

PERSONNAGES

DANIEL, maître d'école ... M. M. DENY
MARTHE, veuve d'officier .. Mlle COUPEZ
HENRI, son fils . . . . M. H. DENY

III. CHANT, CAVATINE (de la Reine de Saba) . . . . GOUNOD
Madame ROCHON

IV. SELECTION, BABES IN TOYLAND
ORCHESTRE [Herbert.

V. DURAND & DURAND
(Premier Acte)

VI. SONATE DE HANDEL
(Professeur COUTURE)

VII. DURAND & DURAND
(Deuxième Acte)

VIII. CHANT, LA BERCEUSE DE JOCELYN
(Madame POULIN) [B. Godard.

IX. DECLAMATION, LA SAISIE.
(Mademoiselle S. COUPEZ) [R de Navery

X. DURAND & DURAND
(Troisième Acte)

XI. TWO STEP .. Peter Piper
ORCHESTRE

DIEU SAUVE LE ROI

DURAND & DURAND
(Comédie en Trois Actes, par MM. ORDONNEAU & VALABREGUE)

Distribution des Rôles

COCARDIER .. .MM. P. MOLURIER
Albert DURAND, Epicier en gros
M. DENY
Albert DURAND, avocat célèbre, son cousin .. .. A. BEAUPRÉ
JAVANON .. .. . LE GOUARGUER
BARBATIER, huissier ... P. PROULX
CHARVET, domestique, .. E. POULAIN
THEODORE, garçon épicier, . F. LAVOIE

Madame de LA HAUTE TOURELLE,
MMmes C. ROYAL
LOUISE, Fille de Coquardier femme d'Abert .. R. GOULET
CLARISSE, bonne, ... S.M. JEAN
IRMA, fille de Madame de la Hte-Tourelle S. M. JEAN

Noces d'Argent

Jeudi dernier, le 23 janvier M. et Mde Arthur Laroche, de St. Pierre-Jolys, célébraient le 25ème anniversaire de leur mariage. Il y a eu nombreuse et joyeuse réunion d'amis. On présenta aux jubilaires une adresse accompagnée de cadeaux. La soirée fut des plus agréables; elle est un témoignage de l'estime en laquelle on tient M. et Mde Laroche à St. Pierre. M. Préfontaine député de Carillon, était présent à cette fête.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—L'Exposition aura lieu cette année du 12 au 19 juillet.

—Tout le contenu d'un atelier de barbier: deux chaises à vendre à bon marché et à de bonnes condition. S'adresser à M. J.-B. Joyal, 176, rue de La Vérandrye, ou P. O. Boite 17. St-Boniface.

DECES

M. Pierre Brisson, fils de D. Brisson, de Whitemouth, est décédé, mer redi dernier et a été enterré, vendredi à 10 heures à St. Boniface.

Il était âgé de 19 ans.

Il a été exposé chez M. T. Pelletier, avenue Taché. Un grand nombre d'amis de la famille assistaient aux funérailles

Nos condoléances à la famille.

Nous avons le regret d'enrégistrer le décès de Mademoiselle Emma Pélissier, fille de Mde Veuve Pélissier de Saint Jean Baptiste. Melle Pélissier est morte hier, et on imagine le deuil de sa famille. C'était une jeune personne douée d'aimables et belles qualités. Elle était soeur de Mde Jos. T. Thibault, de Saint Boniface et nièce de M Henri Pélissier de Winnipeg, de M. Cléophas Marcoux de Saint-Boniface.

Nous offrons à la famille l'expression de nos vives coudoléances.

LA FUTURE SEPULTURE DU PAPE

Rome, 21.—Le sculpteur Tadolini, auteur de la statue de Léon XIII érigée dans l'église de St Jean de Latran, ayant récemment été reçu en audience par le pape Pie X, en a profité pour demander à Sa Sainteté quand elle pensait faire transférer dans cette église le corps du pape Léon XIII, en ce moment au Vatican. Le pape lui a répondu que ce transfert ne s'opérerait pas pendant son pontificat, et qu'il en laisserait le soin à son successeur.

"Quand à moi, a ajouté Sa Sainteté j'ai déjà pris mes dispositions pour être enterré dans un coin obscur de la crypte de St-Pierre. J'ai renoncé à l'idée enterré à Venise, car cela donnerait trop de traces à mon successeur.

Chronique de la Province

BRUXELLES

La dernière soirée du Cercle catholique a eu un tel succès qu'une soirée analogue organisée par l'Union de Bruxelles et la section dramatique "Concordia" sera donnée, le 2 mars prochain à Somerset.

Pleine d'expérience

L'une—Je ne sais trop que faire.. M. XXX m'écrit pour me demander ma main. Avez-vous quelque expérience en matière d'hommes? L'autre Je vous crois! J'en ai refusé dix accepté trois et je suis encore fille.

A VENDRE

A vendre par lots de 10, 15 et 20 acres, 1000 acres de terre pour la culture des fruits (fruit farm), à des prix extrêmement bas et à des conditions de paiement très faciles. Titres parfaits. Ce terrain est situé à Fosthall Creek, sur le Lac Arrow, dans le Kootenay, Colombie-Anglaise. Bonne eau, bon terrain, beau climat. Avantages spéciaux accordés aux premiers acheteurs.

S'adresser à Joseph LECOMTE, 197, Rue Lombard, Winnipeg,—

Grâce aux Pilules Rouges, Mme Nadeau se guérit du Beau Mal et devient mère.

Ce qui indique bien la valeur de l'efficacité des Pilules Rouges, c'est la fidélité que lui gardent celles qui s'en sont une fois servies

Si une femme prend une fois des Pilules Rouges, elle en prendra toute sa vie; quand elle ressentira quelques malaises, soyez sûre qu'elle ne cherchera pas d'autres remèdes.

Nous publions plus loin une lettre très intéressante d'une dame Nadeau, qui habite maintenant une petite localité isolée du Territoire de Washington, E. U., un petit coin où il n'y a ni bureau de poste, ni chemin de fer.

Mme Nadeau venait de l'Ascension, province de Québec, et avait l'habitude de nos Pilules Rouges. Aussitôt arrivée à destination, aux Etats-Unis, son premier soin fut de chercher son remède préféré et elle n'en trouva pas. Aussitôt elle écrit à la Cie Chimique Franco-Américaine pour en demander deux boîtes par retour du courrier. Mais ce n'est pas peu de chose que de parler de retour du courrier dans les forêts du Territoire de Washington. Toute cette correspondance que nous avons feuilletée présente le plus vif attrait. Il faut voir l'anxiété avec laquelle ces Pilules sont attendues, les péripéties de ces lettres et de ces courriers retardés par les tempêtes et par les inondations. Il y a là-dedans de vraies pages de roman!

Mais cette femme qui connait les vertus des Pilules Rouges, qui sait que seules, elles peuvent la sauver, ne se laisse décourager par rien, par aucun contretemps; et elle tient bon. On a beau lui conseiller d'autres remèdes, lui offrir des prescriptions américaines aux promesses les plus alléchantes, elle ne veut rien entendre. C'est des Pilules Rouges qu'elle veut avoir et elle en aura.

Sa constance et sa fidélité ont été récompensées, elle a reçu ses Pilules Rouges et elle a été sauvée.

Et son cas n'était pas banal, allez. Ce n'était pas un malaise passager, un petit mal de ventre ou de reins. Ces vaillantes femmes de mineurs, habituées à partager avec leurs époux, la dure vie des camps miniers ne se laissent pas abattre par de simples indispositions. Jugez-en.

Madame Nadeau partie avec son mari au fond d'un bois, pour dompter la fortune revêche, pour y trouver l'espace et conquérir le terrain propice à l'établissement d'une famille, était au désespoir de voir que, dix fois déjà, elle n'avait pas pu amener d'enfant à terme. Comprenez-vous la signification de ce chiffre, dix maladies avant terme? S'expatrier pour élever une famille et, dix fois de suite, se voir privée de la bénédiction d'un enfant à élever et à chérir.

Elle sentait germer en elle un nouveau petit être et elle redoutait pour celui-là le sort de ceux qui l'avaient précédé. Et ses craintes pouvaient bien ne pas être vaines: d'abord l'état de son organisme détraqué par tant d'efforts antérieurs infructueux, et ensuite ce fait, que là, dans la forêt, il n'y avait ni docteur, ni sage-femme, ni garde-malade et qu'elle se trouvait isolée, sans soins éclairés, à la grâce de Dieu et de la Nature.

C'est assez dire si elle redoutait de ne voir jamais arriver le terme désiré et si elle craignait les suites d'une mise au monde dans de telles conditions!

Aussi fait-elle aussitôt appel aux Pilules Rouges, elle les demande à cor et à cri. Ses lettres sont vraiment navrantes, les accents en sont empoignants. On ne peut les lire sans avoir des larmes aux yeux, et pourtant elles réconfortent par toute la sublime confiance qu'elles reflètent.

Mais aussi quelle joie, quelle effusion lorsque, quelques mois plus tard, Madame Nadeau écrit que les Pilules Rouges sont arrivées à temps, qu'elle les a prises, qu'elles l'ont fortifiée et qu'elle a mis au monde une belle petite fille, bien éveillée, qui fait le bonheur du foyer conjugal.

Il semble que l'on voit d'ici ce bel enfant que l'on pourrait presque appeler l'enfant des Pilules Rouges, dans son petit berceau, souriant aux étoiles qui filtrent à travers les grands pins des forêts du nord!

Fac-Simile d'une boite de Pilules Rouges.



De telles lettres sont bien belles, bien réconfortantes et chaque jour la Cie Chimique Franco-Américaine en reçoit, sinon d'aussi touchantes, au moins d'aussi vraies et d'aussi sincères.

Nous ne saurions trop en conseiller la lecture aux mères de familles. Il n'y a rien de tel que l'exemple. La correspondance de Madame Nadeau contient deux enseignements; d'abord qu'il ne faut jamais désespérer et puis qu'il faut avoir confiance aux Pilules Rouges.

Voici la lettre finale de la correspondance dont nous venons de parler:

Forston, 20 Décembre 1906.

Messieurs,

Je trouve enfin le temps de vous écrire pour vous remercier de vos bons soins et de vos attentions. C'est étrange, moi qui, autrefois, ne pouvais rien faire et passais mon temps à me plaindre, aujourd'hui que vous m'avez guérie, j'ai tant de choses à faire que je ne trouve plus le temps d'écrire. Nous avons pris maintenant des pensionnaires, c'est moi qui fais le manger et tout. Voyez comme je suis vaillante à cette heure. Et puis, il faut soigner ce petit bébé chéri dont l'attente nous a causé tant d'angoisses et que nous devons à ces bonnes Pilules Rouges. Il fait la joie de la maison. C'est notre consolation dans ce lointain pays. Tout malaise a disparu chez moi: cette heureuse maladie que je dois à vos Pilules m'a complètement remise sur pied; je suis gaie, travailleuse et l'exil ne pèse plus sur moi. Quel contraste avec les douleurs et les tristesses d'autrefois! Quand j'y pense, il me passe un frisson dans le corps; mais tous ces mauvais temps sont bien finis: finies, ces pesanteurs dans le bas ventre; finies, les douleurs de reins; finis, les gonflements de sang dans la tête; finis, ces élancements qui me passaient devant les yeux comme des étincelles de feu!

Tout cela est fini, disparu, grâce aux Pilules Rouges et jamais je ne saurais vous remercier assez, jamais je ne saurais dire tout le bien que je pense des Pilules Rouges. Elles m'ont sauvée et elles m'ont donné mon enfant. Voilà tout ce que je peux dire, en vous remerciant.—Dame Geo. Nadeau, Fortson, Terr. de Washington, E.U.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colporteuses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins Spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c. pour une boîte ou $2.50 pour six boites, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

NOTICE TO CREDITORS

NOTICE is hereby given that John Price of the Town of St. Boniface, Province of Manitoba, Merchant, has made an assignment to the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited, of his estate and effects for the benefit of his creditors.

A meeting of creditors will be held at the offices of the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited Bank of Ottawa Building, in the City of Winnipeg on the 23rd day of January 1908, at the hour of 4 o'clock in the afternoon, and you are hereby notified to attend either in person or by representative. All claims must be filed accompagnied by Statutory Declaration within 30 days of this notice, and to entitle any creditor to vote, his claim must be filed on or before the day of the meeting.

And further take notice, that after such last mentioned date the said assignees will proceed to distribute the assets of the insolvent among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they then have notice, and that the said assignees will not be liable for the said assets or any part thereof to any person or persons whose claim notice shall not have been received by them at the time of said distribution.

Dated at Winnipeg this 10 h of december 1908.

The WINNIPEG JOBBERS CREDIT CLEARING HOUSE Limited. Assignees

AVIS

Avis est par les présentes donné que la société existant entre les soussignés, E. L. DENIS et J. O. STE MARIE, de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, a été ce jour dissoute par consentement mutuelle. Toutes dettes dues a la dite société devront être presentées au dit E. L. Denis qui lui les paiera.

Daté à Saint-Boniface, ce 13 Dec. 1907.

E. L. DENIS,

Témoin. Après lecture faite C. HENRI ROYAL. — J. O. STE MARIE

FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

3

II

—Eh ! mais tu as raison, repartit Blanche affectant de chercher dans sa mémoire : de Brive, ce nom là ne m'était pas inconnu lorsque mon frère nous a présenté son ami C'est donc à Castel-Fleuri que je l'avais entendu ?

—Probablement, répondit Mlle de Lansac en détournant la tête.

Blanche feignait et n'osait, la conscience encore troublée. Bien qu'aucun projet tel que celui conçu par Adrien n'eut encore tenté son ambition, dans ses rêves de fille coquette et vaine, elle avait maintes fois murmuré contre le sort qui la tenait éloignée d'un milieu où sa beauté lui eût assuré une place brillante. Depuis le matin elle luttait contre ses scrupules, mais, voyant la réserve de Paule, elle essaya de se persuader que son amie ne se doutait pas des projets caressés par le père de Jean et qu'elle avait le champ libre pour agir ; cela s'accordant fort bien du reste avec sa nature absolue ; elle commença sans hésiter :

—Sais-tu que tout semble réuni dans l'ami de mon frère : intelligence, distinction, un extérieur remarquable... et une fortune...

—Oh ! même la fortune ? exclama Mlle de Lansac dont le beau ton mat se colora légèrement.

—Sans doute, ne faut-il pas songer à tout dans les affaires sérieuses ?

Et comme les yeux de sa compagne semblaient l'interroger, Blanche continua.

—Vois-tu, je puis bien le dire à toi, si M de Brive demande ma main, je dirai oui tout de suite......Oh ! oh ! comme te voilà scandalisée !

—Pardon, balbutia Paule, je ne peux m'habituer à ces calculs que je vois faire à tant de jeunes filles, alors qu'elles ne sont pas certaines ....

—Que leur espoir est sérieux, acheva Blanche dont la voix éclata triomphante, voilà, justement, j'en suis presque certaine Crois-tu Adrien capable de me mettre une chimère en tête ? ....Eh bien ! ce matin même il m'a dit : Tout dépend de toi .... Est-ce assez clair ?

C'était plus clair, hélas que Paule ne l'eut désiré ; une exclamation de sa compagne la dispensa de répondre. L'âne profitant de leur inattention les ramenait par un chemin détourné à Castel-Fleuri dont les murailles blanches se dressaient devant elles.

—Oh ! le paresseux, le vilain sot, criait Blanche cinglant la rude échine de Fanfan une jolie promenade, vraiment !

—C'est pour le mieux, dit Paule avec gaité, ma tante m'a priée de rentrer de bonne heure pour faire sa correspondance ; tu sais, je suis devenue son secrétaire. Arrête la charrette près de la petite vigne, je gagnerai la maison à pied sans allonger ton chemin...... bien, merci.

La jeune fille sauta légère sur la route poudreuse, fit un dernier signe d'amitié à Mlle de Versy et pendant que celle-ci satisfaite de son adresse, s'éloignait au petit trot entre deux champ de maïs, elle gagna par un escalier tournant le sommet de la tour carrée.

Cet endroit était la retraite favorite de Paule, sa Thébaïde, comme elle la nommait plaisamment. Personne à Castel-Fleuri n'ayant de goût pour la plate-forme crénelée, elle y trouvait une solitude assurée. Que de fois ces vieux créneaux traités par elle en véritables confidents avaient été témoins de ses joies et de ses chagrins d'enfant !........

Ce jour-là par une impulsion habituelle, Paule venait se réfugier près d'eux à la première désillusion qui effleurait son âme.

Dans la pensée de M. de Brive, elle n'eut dû être instruite de son désir de l'unir à son fils qu'à l'époque ou tous deux seraient appelés à décider de leur avenir ; mais à la mort du comte, Mme de Vaubell entrainé par l'émotion et les regrets avait en quelques paroles irréfléchies, laissé deviner à sa nièce le secret que celle-ci ne soupçonnait pas.

Aussi pendant que la bonne dame rendue à son calme, croyait naïvement la garder dans son ignorance, Paule, d'abord surprise et attendrie devant cette marque d'affection que semblait lui envoyer de la tombe le vieillard tant aimé par elle, s'était peu à peu habituée à placer sa destinée entière dans ce projet doux et étrange.

Chose rare, en s'implantant dans son esprit, il ne lui avait pas donné un tour romanesque. Mlle de Lansac était une âme saine et forte. Le jeune inconnu auquel dans sa candeur elle était prête à confier son avenir, empruntait surtout son prestige au souvenir du vieux comte, type accompli pour elle de la noble bonté !

Mais quelques paroles de Blanche avaient suffi pour tout changer ; maintenant avec la vaillance inhérente à sa nature, Paule se tenait là, pressée contre les vieilles pierres amies, cherchant à bien faire pénétrer dans son coeur la réalité cruelle qui lui enlevait son espérance.

Jean pouvait demeurer si près de Castel Fleuri sans y être accouru tout d'abord, ne fut-ce que pour y parler de son père avec celles qui l'avaient tendrement aimé .... Du premier jour il avait été conquis par la beauté vraiment souveraine de Mlle de Versy ; qui eut osé l'en blâmer ?......pas certes la loyale Paule. Tout en affranchissant son esprit du rêve qui l'avait longtemps captivé, elle trouvait au jeune homme mille excuses:

—Heureusement, pensa t elle pendant que sa petite main pressait son front rassénéré, il ignore le désir de son père, cela pourrait troubler son bonheur, Allons Paule ton imagination t'a emportée trop loin. Jean de Brive est déjà presque le fiancé d'une autre ! Accepte cela comme une fille courageuse, c'est fini......fini !

III

Ce fut d'un pas ferme que Paule redescendit les vieilles marches de pierre. La porte de la tour s'ouvrait sur un vaste enclos à usage de potager, mais que les fleurs si vivaces sur le sol gascon avaient à demi conquis ; roses, pensées, fuchias, jasmins de Virginie y poussaient insolites et sans crainte embaumant ce que l'on nommait la petite terrasse. C'était une sorte de renfoncement qu'abritaient la tour et le corps du logis, espace sablé, pourvu d'un mobilier rustique sous une tente à rayures éclatantes.

Paule venait là, certaine d'y trouver Mme de Vaubell en train de se défendre contre la grande chaleur : mais à peine eut elle fait quelques pas sous l'abri que ses yeux, d'abord éblouis en passant de la pleine lumière au demi-jour, distinguèrent la silhouette d'un homme à tournure juvénile, debout, une main appuyée au dossier d'un fauteuil ; Jean était là, il l'avait vue venir et l'attendait, un sourire illuminant ses traits !

Pauvre petite Paule ! où était en ce moment la joyeuse fermeté qu'elle rapportait de là-haut ?......et l'aisance gracieuse qui la faisait si accueillante pour les visiteurs ordinaires l'avait-elle donc complètement abandonnée aussi ?......

Pendant que le comte s'excusait avec tact de se présenter lui-même et expliquait que Mme de Vaubell l'avait quitté un instant pour une affaire urgente à régler avec son notaire, il lui sembla qu'elle s'inclinait et s'asseyait avec la gaucherie d'une pensionnaire et que ses quelques mots de bien venue étaient d'une banalité ridicule !

—Sans doute, mademoiselle, vous me trouvez très indiscret d'être demeuré quand même, poursuivit gaiement le jeune homme j'avoue que partout ailleurs, au premier mot de notaire, je me serais enfui ; mais à Castel-Fleuri, dans cette bonne vieille maison tout imprégnée encore du souvenir de mon père et après l'accueil qu'à bien voulu me faire Mme de Vaubell, je me sentais des droits différents......j'ai tenu bon, resolu à ne pas m'éloigner avant de vous avoir saluée.

—J'aurais pu vous éviter cette longue attente, Monsieur, je suis rentrée depuis une demie heure, repondit la jeune fille d'une voix raffermie, malheureusement j'ignorais votre présence ici.

—Et même mon arrivée dans ce pays.

—Non pas, je viens de faire une promenade en compagnie de Blanche de Versy et comme vous êtes l'ami d'Adrien et leur hôte en ce moment, elle m'a annoncé que vous étiez à Chat-Royal.

—Pauvre Chat-Royal, répartit plaisamment Jean, si j'osais céder aux pressantes raisons que me donne Mme de Vaubell, je le quitterais dès demain pour m'installer à Castel-Fleuri.

—Oh, je comprends que vous refusiez et ma tante ne vous en gardera pas rancune, s'écria Paule avec vivacité pendant qu'elle fixait pour la première fois ses yeux veloutés sur le jeune docteur un peu décontenancé.

(*A suivre*).

L'industrie du Diamant

Johannesburg,—La dépression du marché des diamants dans le monde entier, résultant la récente crise financière en Amérique et de la rareté de l'argent en Europe, a pris des proportions sérieuses, d'après une déclaration faite aujourd'hui à ses actionnaires par le Premier Diamond Mining Company Il y est dit que la dépression est telle que pour protéger et renforcer la compagnie Premier il faut augmenter ses ressources afin de pouvoir faire face à toute éventualité.

A cette fin, les directeurs, après s'être entendus avec le gouvernement, ont décidé de remettre à plus tard le paiement d'un dividentde de $800,000, annoncé au mois de décembre, et le gouvernement, de son côté, a permis à la compagnie de retenir la part de profits qui revient au gouvernement pour les opérations du dernier exercice financier, soit $1,200,000.

La peine de mort en Baviere

Munich, 20,—Le prince régent de Bavière, qui a récemment accorde leur grâce à deux meurtriers condamnés à mort, a annoncé aujourd'hui son intention de ne plus signer de sentences de mort.

—Les cas de picote diminuent rapidement à Winnipeg. L'isolation et la vaccination sont deux grands préservatifs.